

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 11 juin 2010

Service instructeur

Service de l'Action Internationale,
Transfrontalière et Européenne

N° CP-2010-8-10-1

Service consulté

**COOPÉRATION AVEC LE POWIAT DE WROCLAW (POLOGNE) :
ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION POLONAISE DU 27 AU 30 JUIN 2010**

Résumé : *Dans le cadre du partenariat entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw, il vous est proposé d'approuver l'accueil d'une délégation polonaise du 27 au 30 juin 2010 pour la réunion annuelle du Comité Mixte, pour des échanges d'expériences en matière de politique territoriale et d'aide sociale et médico-sociale à l'enfance et pour la préparation d'un échange de jeunes dans le domaine de l'éducation à l'environnement.*

Dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre le Département et le Powiat de Wroclaw et du programme de travail 2007-2010, il vous est proposé d'approuver l'accueil d'une délégation polonaise composée de trois élus, deux fonctionnaires, un représentant d'une association d'éducation à l'environnement et un chauffeur (7 personnes au total), pour des échanges d'expériences en matière de politique territoriale et d'aide sociale et médico-sociale à l'enfance, la préparation d'un échange de jeunes dans le domaine de l'éducation à l'environnement et la réunion du Comité Mixte, chargé annuellement de déterminer, de piloter et d'évaluer les actions de coopération.

Conformément à l'accord de coopération mentionné ci-dessus, les frais de déplacement des polonais seront à la charge du Powiat de Wroclaw (hors déplacements sur place). Le Département prendra quant à lui en charge :

- les frais d'hébergement de la délégation polonaise,
- les frais d'hébergement du Président de la Commission des Actions et Relations Internationales, pour la nuit du 28 juin 2010, ce dernier participant au dîner du 28 avec les polonais et à la journée du 29 juin.
- les frais de repas des personnes participant à cette mission (polonais, élus et agents du Département),
- les frais de location d'un minibus pour les déplacements sur sites de ces mêmes personnes,
- les frais de représentation,
- les frais de traduction et d'interprétariat relatifs à la mission.

Les dépenses d'hébergement, de repas, de transport et de représentation, évaluées à 5 800 € seront prélevées sur le programme F614 chapitre 011 fonction 048 nature 6185 du budget départemental 2010.

Les frais d'hébergement du Président de la Commission des Actions et Relations Internationales, pour la nuit du 28 juin 2010, évalués à 80 €, seront prélevés sur le programme J618 chapitre 65 fonction 021 nature 6532 du budget départemental 2010.

Les dépenses de traduction et d'interprétariat évaluées à 2 700 €, seront prises sur le programme F612 chapitre 011 fonction 048 nature 6188 du budget départemental 2010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et approuver

- l'opportunité de cette mission,
- la prise en charge par le Département des frais générés par l'accueil de la délégation polonaise.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER